

FORTIS BANQUE

BNP PARIBAS

Nouvelles obligations à 3,90% (brut) pendant 3 ans

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, lance une nouvelle offre publique d'obligations, libellées en euro et offrant un coupon annuel de 3,90% (brut) pendant 3 ans. Sur la base du prix d'émission de 100%, le rendement actuariel est de 3,90% (brut).


BNP PARIBAS

L'émetteur des obligations est BNP Paribas (avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le "Groupe").

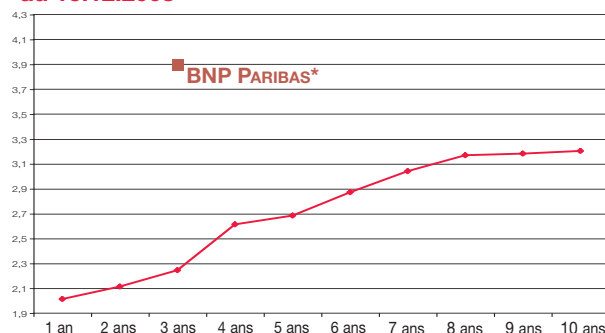
Le Groupe (dont BNP Paribas est la maison mère) est un leader européen des services bancaires et financiers. Il comprend environ 162.000 salariés, dont 126.000 sont basés en Europe. Le Groupe occupe une position de premier plan dans trois domaines principaux: la banque de financement et d'investissement, la gestion d'actifs et services, et la banque de détail. Il opère dans 85 pays et a une forte présence au sein de tous les principaux centres financiers. Il est présent partout en Europe dans tous ses secteurs d'activité, la France et l'Italie constituant ses deux principaux marchés domestiques de banque de détail. BNP Paribas a une présence significative et croissante aux Etats-Unis et des positions fortes en Asie et sur les marchés émergents. (Source: BNP Paribas)

A ce jour, le Groupe bénéficie des notations long terme suivantes: "Aa1" avec perspective stable de la part de Moody's Investors Services Inc., "AA+" avec perspective négative de la part de Standard and Poor's Ratings Services et "AA" avec perspective stable de la part de Fitch Ratings.

Contexte de taux

Un emprunt en euro (Bund allemand¹) d'une durée de 3 ans offre aujourd'hui (15/12/2008) un rendement brut de 2,245%, soit 165 points de base de moins que le rendement brut sur prix d'émission de l'obligation proposée ici.

Courbe des taux en euro (Bunds allemands¹) au 15.12.2008



* Rendement brut sur prix d'émission (3,90%) de la nouvelle obligation BNP Paribas

COMMENT SOUSCRIRE?

La période de souscription court du 17 décembre 2008 au 13 janvier 2009 inclus (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modification des conditions de marché; dans ce cas, les souscriptions donneront éventuellement lieu à répartition).

Vous pouvez souscrire à ces nouvelles obligations via **PC banking ou Phone banking** (au 02 433 40 32), ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis Banque** ou via d'autres intermédiaires financiers.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le **Service Clients au 02 433 40 32** ou consultez notre site internet www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

¹ Le "Bund" allemand est l'obligation de l'Etat allemand, jugée sans risque grâce à l'envergure économique du pays et son rating AAA. Dans le marché secondaire de la zone euro, ces titres sont souvent pris comme référence (à différentes maturités) pour indiquer la prime de risque d'un titre, même si le fait que l'émetteur soit une entreprise privée implique un risque plus élevé, pour l'investisseur, que dans le cas où l'émetteur est l'Etat allemand.

Principales caractéristiques des obligations

Emetteur	BNP Paribas.
Rating du Programme EMTN de l'Émetteur¹	Moody's: Aa1 / Standard & Poor's: AA+ / Fitch: AA.
Offre	Offre publique en Belgique et au Grand Duché du Luxembourg. Les restrictions de vente applicables aux obligations émises sont reprises dans le Prospectus.
Profil de risque	Sur la base des critères établis par Fortis Banque, ces obligations sont destinées à l'investisseur présentant un profil de risque conservateur à neutre . Pour plus d'informations sur les profils de risque, consultez notre site internet sur www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "établir votre profil d'investisseur").
Montant	Minimum 10 millions EUR.
Titres	<ul style="list-style-type: none"> - Coupures (valeur nominale): 1.000 EUR. - Code ISIN: XS0405665117 - Série EMTN 12715. - Titres au porteur scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison physique possible. - Titres régis par le droit anglais.
Service financier²	Gratuit auprès des agents payeurs Fortis Banque en Belgique et Fortis Banque Luxembourg au Luxembourg.
Intérêts	<ul style="list-style-type: none"> - Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 16 janvier de chaque année et pour la première fois le 16 janvier 2010. - L'investisseur recevra chaque année un coupon brut de 3,90%. - Le rendement actuariel brut sur prix d'émission s'élève donc à 3,90%.
Echéance	16 janvier 2012, soit une durée de vie de 3 ans.
Date d'émission et de paiement	16 janvier 2009.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale.
Prix de remboursement	100% de la valeur nominale à l'échéance.
Cotation	Les obligations émises seront cotées sur la Bourse de Luxembourg.
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique³	<ul style="list-style-type: none"> - Les revenus des obligations encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire pour les investisseurs privés. - Pas de taxe sur opérations de bourse sur le marché primaire. - Taxe sur opérations de bourse à la vente et à l'achat sur le marché secondaire: 0,07% (avec un maximum de 500 EUR par opération).
Frais²	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de droits de garde des obligations sur compte-titres: à charge des souscripteurs. - La conservation de ces obligations en Compte-titres Fortis Banque est gratuite.
Risques principaux	<p>Ces obligations sont soumises aux risques relatifs à BNP Paribas et à son secteur d'activités, ainsi qu'aux risques propres aux obligations tels que, entre autres, les risques de volatilité, de contrepartie, de taux d'intérêt, etc. Rien ne garantit en effet le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces obligations. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.</p> <p>Les investisseurs intéressés par ces obligations ne doivent prendre la décision d'y investir qu'après s'être livrés à un examen propre et indépendant, basé sur les informations reprises dans le Prospectus (tel que défini plus bas). Il leur est aussi recommandé de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. S'ils l'estiment nécessaire, ils peuvent consulter un spécialiste en conseils financiers. En cas de doute quant à l'adéquation de cet investissement à leurs besoins et à leur situation, les investisseurs sont invités à s'abstenir d'investir.</p>
Prospectus	Le prospectus de base daté du 30 mai 2008 (le " Prospectus de Base ") ainsi que ses suppléments datés des 9 septembre, 3 octobre, 10 octobre et 10 novembre 2008 sont complétés par les conditions définitives datées du 16 décembre 2008 (les " Final Terms "). Le Prospectus de Base, les suppléments et les Final Terms ont été rédigés en anglais et constituent ensemble le " Prospectus ". Un résumé exposant les principales caractéristiques de l'émetteur et des valeurs mobilières, ainsi que les principaux risques présentés par ceux-ci, est également disponible en français et en néerlandais.
A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours")	

1 Les obligations n'ont pas fait l'objet d'une demande spécifique pour être notées. Les ratings mentionnés sont donc ceux alloués aux obligations non subordonnées émises sous le Programme EMTN de manière générale. Un rating n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur et peut être suspendu, changé ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

2 Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers pour cette opération.

3 Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Avvertissement

Ce document est un document promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque SA, dont le siège social se situe Montagne du Parc, 3, B-1000 Bruxelles. Ce document ne constitue pas un prospectus au sens de la législation relative aux offres publiques et/ou à l'admission d'instruments financiers à la négociation sur un marché. Ce document ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque, ni aucune personne qui lui est liée, ne pourront être tenus responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus. Les instruments financiers visés peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays. Fortis Banque est agréée en tant qu'établissement de crédit de droit belge et est soumise à la réglementation et au contrôle de la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA), rue du Congrès 12-14, B-1000 Bruxelles. Il est possible que BNP Paribas devienne actionnaire de Fortis Banque SA dans le futur.